

CONSEIL DE GESTION

Procès-verbal de la séance du 9 juin 2011
(diffusion après approbation du conseil de gestion)

Enseignants présents : André MARIAGE, Doyen, Bassir AMIRI, Pascal BERION, Jean-Michel CALUWE, Marie-Hélène DE SEDE MARCEAU, Marie-Rose GUELFUCCI, Dominique JACQUES-JOUVENOT, Margareta KASTBERG, Gabrièle PADBERG, Valérie SPAETH, Sandrine VIEILLARD,
Enseignants ayant donné procuration : Oscar FREAN, Blandine RUI, Jean VIGREUX
Enseignants excusés : Alfredo PERIFANO, André DIDIERJEAN
Personnels IATOS présents : Catherine AYMONIER, Frédérique BAEHR, Marie-Pascale BEHRA, Marie BONJOUR, Armelle COUILLET, Dominique ETIENNE, José PRADA
Personnels BIATOS ayant donné procuration : Evelyne GENY
Etudiants présents : Sébastien BROSSARD, Maxime CARVALHO, Alexandre TANAI
Personnalités extérieures présentes : Laurent DEVEZE
Personnalités extérieures ayant donné procuration : Serge ANDRE, Axel OTHELET
Personnalités extérieures excusées : Joëlle SCHIRRE
Membre de droit : Chantal JEANNINGROS, Responsable des services administratifs
Membres invités : Chantal GIRARD

Le doyen ouvre la séance à 14 h15. Il remercie les membres présents. Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 2 mai 2011
- 2 – Proposition de déploiement vers l'Arsenal
- 3 – Proposition de prélèvement pour le financement des postes de téléphone
- 4 – Gestion des absences des enseignants-chercheurs et gestion des services
- 5 – Questions diverses

1 – Approbation du PV du Conseil de gestion du 2 mai. Le PV est approuvé à l'unanimité en prenant en compte les modifications demandées

2 – Proposition de déploiement vers l'Arsenal (voir le tableau du diaporama joint présentant les 4 schémas avec les avantages et inconvénients)

Le Doyen : je remercie les collègues de la commission patrimoine et tout particulièrement les étudiants qui se sont impliqués par une présence effective, au cours des différentes phases de travail.

Le travail a été fait selon 4 options de déploiements à partir d'indicateurs : nombre d'étudiants, nombre d'équivalents temps plein des personnels de scolarité, nombre d'étapes/parcours, nombre d'enseignants et laboratoires rattachés, selon le fonctionnement actuel et avec une projection sur le LMD3 :

Licence et Sciences du langage

Langues

SHS, sans la sociologie

Psychologie, arts avec intégration de la sociologie

Etude des éléments pour et contre le déploiement des 4 scolarités.

Une réunion a eu lieu avec les responsables de scolarités, précisant leurs difficultés, ce qui a conduit à revoir l'organisation initiale du LMD3.

La proposition la plus intéressante serait celle de déployer la scolarité de Psychologie, Arts en y associant la Sociologie. Je tiens ici tout particulièrement à remercier Catherine Lacour qui a proposé de reprendre la sociologie.



Maxime Carvalho : la réflexion s'est faite à partir des scolarités et effectifs étudiants et laboratoires. La Commission Patrimoine est cependant contre le fait de quitter Granvelle, compte tenu du nombre de salles dont pour le moment l'UFR n'a pas la possibilité de trouver l'équivalent sans que de gros travaux aient été engagés. L'Arsenal a beaucoup de salles de 30 à 40 personnes mais nécessitant des travaux importants avant de pouvoir les utiliser. Reste à faire un travail sur redéploiement à Granvelle.

Le Doyen : une réunion a été organisée avec les responsables de départements pour présenter le projet. Le Conseil va statuer. L'étape suivante sera de demander une réunion avec la Présidence, les Vice Présidents RH, Patrimoine, le Directeur Patrimoine pour financement et avancement du projet. Ensuite une réorganisation en interne des locaux libérés sera à réfléchir par la Commission Patrimoine.

Marie Rose Guelfucci : le tableau présenté est clair. Je souligne le manque de salles, bureaux du département. Est-il envisageable d'occuper les espaces libérés à Granvelle.

Le Doyen : actuellement, 13 salles de cours et 1 amphi sont utilisés à Granvelle. Il n'est pas possible de les fermer dans un avenir immédiat. Cela nécessite au préalable un réaménagement à l'Arsenal. Par contre, il n'est pas souhaitable de réutiliser les bureaux libérés par d'autres bureaux d'enseignants, ce bâtiment devant être libéré à 10 ans, selon le schéma directeur immobilier.

Marie Bonjour : les enseignants n'occupent pas des bureaux 24h sur 24

Le Doyen : on peut envisager à Granvelle la transformation de certains bureaux assez vastes en salles de cours, et l'accueil d'enseignants invités ou occupant des bureaux de façon temporaires (ATER)

Marie Hélène De Sède Marceau : il faut des bureaux permettant aux enseignants-chercheurs de travailler dans de bonnes conditions

Le Doyen : la réflexion sur l'affectation des espaces libérés sera entreprise ultérieurement. Il est important également de voir la présence effective des enseignants (modulation de l'occupation des bureaux)

Marie Rose Guelfucci : pour les emplois du temps, certains diplômes des arts sont intégrés dans les lettres ; cette séparation rend difficile l'organisation des emplois du temps

Le Doyen : la discussion a été engagée avec les responsables de scolarité qui ont accepté la proposition faite ici. En effet, dans le LMD3 les arts devaient être rattachés aux Lettres. Cependant la complexité des diplômes de lettres (nombreux parcours, complexité des étapes, mutualisation, parcours bi-disciplinaires) rendaient difficile l'intégration des diplômes des Arts dans la scolarité Lettres et Sciences du langage.

Jean Michel Caluwé : connaît-on le calendrier de cession de Granvelle ?

Le Doyen : non ; le schéma directeur immobilier est en phase de calcul des espaces, mission confiée au cabinet FILIGRANE ; SLHS doit se recentrer sur 2 espaces : Arsenal et Mégevand.

Jean Michel Caluwé : au vu des effectifs de psychologie, cela tient-il dans les salles de l'Arsenal ?

Le Doyen : nos effectifs sont en constante augmentation (+ 2 % d'inscrits pour UFR SLHS en 1^{er} vœu dans Post bac) ; l'Arsenal n'a pas vocation à contenir uniquement les étudiants d'une formation mais peut intégrer plusieurs diplômes à gros effectifs, dans l'immédiat.

Dominique Jacques Jouvenot : au vu des difficultés d'aménagement, ne peut-on attendre quelques années avant d'intégrer l'Arsenal ?

Le Doyen : nous avons prévu d'utiliser dès la rentrée des salles de cours ; le projet de la BU à l'Arsenal ayant fait l'objet d'une étude par le cabinet BENOIT en 2006 est définitivement abandonné. Il nous appartient maintenant de nous approprier ces espaces le plus vite possible en tant que salles de cours. Dans une seconde étape nous demanderons à rencontrer le Directeur général des services, le VP RH, le VP Patrimoine, le Directeur du Patrimoine pour aborder les moyens financiers et en personnels pour pouvoir intégrer dans des conditions acceptables les locaux Arsenal : déménagement, nettoyage des locaux avant notre intégration, enlèvement matériels lourds et encombrants (nécessitant un recyclage particulier), financement des fluides à horizon 2012 [(le projet de la Présidence est de dissocier une partie du bâtiment en chauffage pour limiter les coûts ; nous en avons un autre (voir document en annexe)], équipement salles de cours, reprise des contrats de maintenance, prescription commission sécurité à lever avant notre intégration des locaux, affectation de 2 postes : personnel d'entretien et gardien avec spécificité technique).

Le vote du Conseil permettra de poursuivre l'avancement du projet

Marie Pascale Behra : je précise que la restructuration des scolarités permet également un rééquilibrage de celles-ci. La proposition de Catherine Lacour permet, avec l'affectation d'un poste supplémentaire de réorganiser la saisie des emplois du temps plus cohérente (reprise Arts et Sociologie) et allégeant le travail d'une collègue à 80 %. ; de plus Catherine



Lacour avait déjà une scolarité excentrée ; ce déménagement est donc moins problématique. De plus les étudiants devant venir également à Mégevand pour certains cours, notamment les transversaux, ne seront pas isolés.

Marie Hélène De Sède Marceau : concernant la maîtrise des fluides, une réflexion sur des moyens de chauffage alternatifs a déjà été engagée entre différents partenaires. Est-il envisageable que cette réflexion soit étendue à l'Université ?

Le Doyen : c'est effectivement une piste à envisager avec la Commission Développement durable de l'Université.

Maxime Carvalho : il faut que les enveloppes permettent de rénover l'ensemble des locaux (salles disponibles immédiatement sont à rénover) et poursuite aménagement autres salles (avec paillasses).

Le Doyen : l'investissement des locaux Mégevand-Arsenal : campus centre ville est à développer sur le long terme. Nous ne pouvons nous contenter de locaux « en décrépitude ». Il faudra également poursuivre l'aménagement des locaux de Mégevand.

Maxime Carvalho : les bureaux disponibles à l'Arsenal sont corrects. Dans l'attente du déménagement de la MSHE (dont les locaux pourraient être réoccupés par les associations étudiantes), les bureaux libérés à Granvelle pourraient être affectés temporairement aux associations.

Sandrine Vieillard : qu'en est-il du projet de transformer des bureaux du bâtiment A en un logement de gardien.

Le Doyen : ce projet ne peut être validé, cela condamnerait plusieurs bureaux ; le logement du gardien est un T3 nécessitant des travaux et pourrait être agrandi avec une ou deux pièces situées en rez de chaussée. Je propose que le Conseil de gestion se prononce sur la proposition de déploiement de la scolarité : Psychologie – arts – sociologie sur l'Arsenal avec bureaux d'enseignants chercheurs et laboratoires.

Gabrièle Padberg : je souhaite que ce vote soit assorti de la mention : sous réserve de moyens financiers et en personnels nécessaires à ce déploiement.

Vote à l'unanimité

3 – Proposition de prélèvement pour le financement des postes de téléphone :

Le Doyen donne la parole à Pascal Bérion, Directeur adjoint Moyens :

Pascal Bérion : il est proposé au Conseil de gestion une prise en charge par les CR des dépenses liées aux factures de téléphone. En 2010, 27 000 € ont été consommés par SLHS, globalement. Depuis 2006, aucune possibilité d'obtenir une facture détaillée des consommations par poste. De ce fait, le budget de fonctionnement a payé les factures. Cependant, compte tenu d'une situation budgétaire tendue en 2011, il semble nécessaire d'affecter ces coûts aux départements, laboratoires et services selon un critère à imaginer, sachant que 175 postes ont été recensés par Patricia Vernier (enquête et listing CRI mis en parallèle – lourd travail réalisé).

10 postes portables à 500 € chacun

Proposition de répartir selon le schéma suivant :

1^{er} poste : 250 €

2^e poste : 150 €

A partir du 3^e poste : 80 € par poste

Le Doyen : suite à la demande de Marie Rose Guelfucci, la question a été posée en CA d'exiger une facturation détaillée poste par poste, mais n'a pu être abordée. Elle sera posée à nouveau au prochain CA ; cette demande est récurrente des différentes composantes. Ce problème existe depuis 2006, date de changement d'opérateur (à voir avec le CRI). Il n'est plus possible au budget général de payer la totalité de la somme.

Pascal Bérion : il sera sans doute utile de revoir le nombre de postes réellement utilisés car sur le listing transmis par le CRI figurent 86 postes de plus que sur enquête recensée par Patricia Vernier. Des décisions de fermetures de lignes sont peut-être à envisager.

Marie Hélène De Sède Marceau : sur les contrats, des frais de gestion sont prélevés. Ne servent-ils pas à payer ce genre de dépenses de fonctionnement

Pascal Bérion : un prélèvement de 7 % est effectué sur les contrats de recherche (hors masse salariale) par le SAIC. 5 % reviennent à l'UFR. Cependant, outre ces dépenses de téléphone, l'UFR supporte les dépenses de fluides (chauffage, eau, électricité), entretien des bâtiments, etc...



Marie Bonjour : on pourrait faire des économies en supprimant des postes à ceux qui en ont plusieurs.

Margareta Kastberg : il est difficile de faire la partition des communications concernant le labo ou d'autres missions assurées par un enseignant qui appelle pour toutes sortes de raisons sur un même poste.

Marie Pascale Behra : la facturation prend en compte également le nombre de postes (abonnements) et pas uniquement les consommations

Pascal Bérion : les budgets se resserrent. Les charges de cours ne sont pas à hauteur des financements ; au vu des difficultés de gestion, il ne semble pas immoral d'effectuer un prélèvement sur les budgets des laboratoires et départements.

Le Doyen : dans la discussion avec la Présidence, il nous est demandé de réduire les heures complémentaires et d'effectuer des ponctions sur les laboratoires, prélèvements que l'UFR a toujours refusé de faire.

Sandrine Vieillard : je trouve gênant de valider cette proposition car c'est la conséquence directe de défauts de la présidence qui se répercutent sur le fonctionnement de l'UFR

Jean Michel Caluwé : avec la LRU, de plus en plus on va nous demander de prendre en charge les coûts sur des crédits qui devraient être consacrés à d'autres choses. Cela crée une tension entre collègues.

Le Doyen : au dernier CA, il a été évoqué que d'ici peu d'années, nous serons en cessation de paiement, si on ne maîtrise pas les dépenses.

Marie Pascale Behra : ce discours semble contredire le fait que lors du CA on nous informe que les comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes, la gestion est saine ; cependant, il n'y a plus de recettes alimentant le fond de roulement. L'Université a précisé qu'une réflexion doit être menée pour fermer des filières. Le responsable administratif propose d'augmenter les droits d'inscription. On risque d'être confrontés rapidement à ce que l'on entrevoyait avec la LRU : dotations insuffisantes de l'Etat qui ne se discutent plus ; il faut aller chercher d'autres financements ailleurs...

José Prada : l'UFR fait payer les locations de salles, hors contexte UFR. Qu'en est-il de ces recettes.

Le Doyen : cela rapporte peu de recettes (moins de 5 000 €) ; un certain nombre de prêts à nos partenaires institutionnels le sont à titre gracieux. Les sommes recueillies sont inférieures à celles reçues par les distributeurs de boissons et viennoiseries.

Le Doyen : je propose que l'on passe au vote de cette proposition

Gabrièle Padberg : je souhaiterais que ce vote soit assorti d'une mention : Nous regrettons cette situation imposée par les conditions de l'exécution budgétaire de l'UFC

9 abstentions

Décision approuvée par : 18 voix.

4 – Gestion des absences des enseignants-chercheurs et gestion des services

4-1 Gestion des absences :

Pascal Bérion : jusqu'à présent ces heures n'étaient pas retirées des emplois du temps. Cette situation sera régularisée. Le service du personnel communiquera aux responsables des EDT les absences pour retrait des emplois du temps. Les enseignants devront obligatoirement communiquer les jours, horaires de récupération et indication de la salle. Aucune régularisation ne sera acceptée en fin d'année, comme c'est le cas actuellement. Une note de service sera établie en début d'année pour fixer ces règles.

Actuellement un forfait de 6h est retiré des déclarations de service à partir d'une semaine d'absence, ce qui ne correspond pas forcément à la réalité (en cours d'étude par le VP RH)

Marie Pascale Behra : il faut faire la distinction entre absences pour maladie ou autres (colloques par exemple) ; dans le cas d'un congé de maladie, l'enseignant peut récupérer ces heures, afin de ne pas pénaliser les étudiants et dans ce cas, les heures sont payées en heures complémentaires.

4-2 Etat des heures de cours et heures complémentaires :

Pascal Bérion comment les tableaux présentés dans le diaporama joint

Ces tableaux ont été élaborés à partir des fiches de services saisies dans Geisha (extraction au 20/5) ; depuis des ajustements ont été réalisés.

Constat : heures prévisionnelles sont proches des heures réalisées ; certains doctorants n'ont pas réalisé les 64h de leur contrat (situation anormale) ; il n'y a plus de compensation entre composantes (ce qui nous pénalise car SLHS assure plus d'heures pour d'autres composantes qu'elle n'en reçoit) ; les congés de maladie, maternité... ne sont pas compensés, alors



que l'Université perçoit les compensations

Jean Michel Caluwé : il n'est pas correct de devoir payer sans avoir le retour Sécurité Sociale.

Le Doyen : je remercie Pascal pour ce travail qui va permettre d'établir un courrier et demander un rendez-vous à la Présidence. Nécessité de respect de l'enveloppe (prise en charge des masters MEF) et maîtrise des heures complémentaires.

Marie Pascale Behra : la P2 va-t-elle beaucoup modifier ces évaluations.

Pascal Bérion : en P1 environ 90 % des heures sont payées. La P2 sert essentiellement à régulariser des situations de rejets de paiement pour cause de dossier incomplet ou régularisation de dépassement des heures ; elle permet également de rémunérer des intervenants extérieurs sur les heures assurées de septembre à novembre.

Marie Pascale Behra : la compensation a souvent été oubliée par la Présidence. Il semble que le nouveau système fasse abstraction définitivement de cette compensation.

Sandrine Vieillard : dans les 13 000 heures prévues au budget, le référentiel était-il intégré ?

Pascal Bérion : non. Le référentiel pour cette année s'élève à 1 000 heures environ

Sandrine Vieillard : les heures pour cours Moodle ont été retirées du référentiel

Le Doyen : pour être dans le référentiel, le cours doit être complet avec tous les éléments des cours écrits pouvant être utilisés par un étudiant empêché : 1 seul enseignant l'a fait sur Moodle (vu avec Gabrièle Padberg). En conférence des directeurs, la demande a été faite de préciser ce qu'est cette fonction Moodle. Une commission Formation et pédagogie va revoir les missions du référentiel. Il manque les masters MEF : heures de colle, rubrique préparation concours (limite du bénévolat).

Gabrièle Padberg : il faut une harmonisation entre les différentes composantes afin que les mêmes règles soient appliquées

Le Doyen : une vérification pointue a été faite avec Marie Ange Belot, responsable du service du personnel, sur les déclarations des heures, en application du référentiel.

Concernant Moodle, il ne peut s'agir de quelques diapos ;

Il ne s'agit pas de limiter les heures mais d'avoir une juste équité. La question sera posée aux autres Directeurs de composantes sur la façon de gérer ce dossier.

Sandrine Vieillard : je pense qu'il est nécessaire de préciser en amont les critères pour Moodle

Le Doyen : on risque de s'exposer à une explosion des heures dans le référentiel. Dans certains cas, il a été constaté que le référentiel a servi à compléter l'état de service, ce qui n'est pas acceptable...

Je rappelle également la règle pour les ATER : pas de sous-service ; pas d'heures complémentaires : un examen sera fait pour les demandes concernant l'année prochaine.

5 – Questions diverses :

Financement frais comités de sélection :

Le Doyen : la question a été posée au Président. Une prise en charge « partielle » peut être envisagée par la Présidence. Transmettre un état justifié des frais engagés sous le couvert du Directeur de l'UFR

Maxime Carvalho : cas d'une étudiante ayant été absente à un partiel car en voyage d'études :

L'étudiante a été mise en absence ce qui l'oblige à se présenter au rattrapage, alors que ce voyage était financé BQF.

Le Doyen : ce problème est à gérer avec la Directrice des Etudes (il s'agit d'un cas particulier)

Prochain Conseil de gestion : jeudi 15 septembre 2011

Séance levée à 16h45

Secrétariat de séance
Chantal Jeanningros